

Non à l'arnaque de la LPP !



Pourquoi la réforme ne fonctionne pas pour les femmes

Introduction

Avant le scrutin sur le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, tout le monde avait promis aux femmes de meilleures rentes. Or cette promesse n'a pas été tenue et les femmes qui travaillent devront payer encore plus avec la réforme des rentes. Car, pour chaque franc versé à l'avenir, la garantie de rente sera inférieure à aujourd'hui. Telle est l'arnaque de la LPP !

Aucune solution n'est prévue non plus pour la reconnaissance du travail d'assistance non rémunéré. Autrement dit, la lacune de prévoyance des femmes ne sera pas comblée. L'augmentation des cotisations salariales ne fera qu'aggraver la situation de nombreuses femmes ayant un bas salaire : elles auront encore moins d'argent à disposition. Et une fois à la retraite, elles auront de toute façon besoin des prestations complémentaires (aide sociale), car leur rente ne suffira pas pour joindre les deux bouts. Les « compensations » accordées aux générations transitoires sont misérables. Cette « réforme » n'a pas non plus introduit de compensation du renchérissement. Les rentes en cours vont donc continuer de se déprécier. Les seuls gagnants sont les banques, les groupes d'assurances et les caisses de pensions, car la réforme fera affluer encore plus d'argent dans leurs caisses, et leurs gains vont donc encore augmenter.

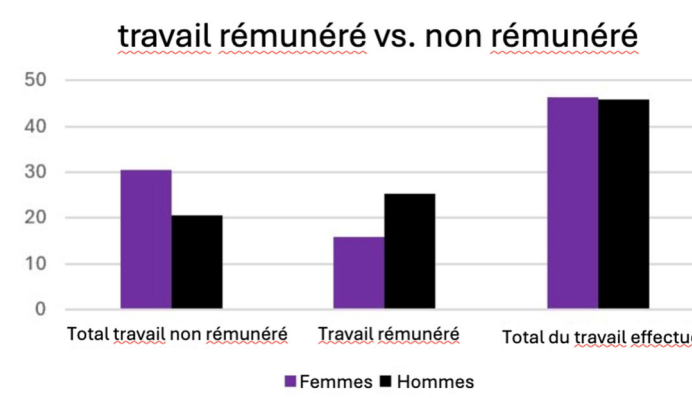
L'arnaque de la LPP mise en place ne fera que des perdants : toutes les générations d'assuré-e-s auraient à payer plus pour toucher moins de rentes ! À la place de cet emballage trompeur, l'heure est à des améliorations rapides des rentes féminines.

Lacune dans les rentes des femmes

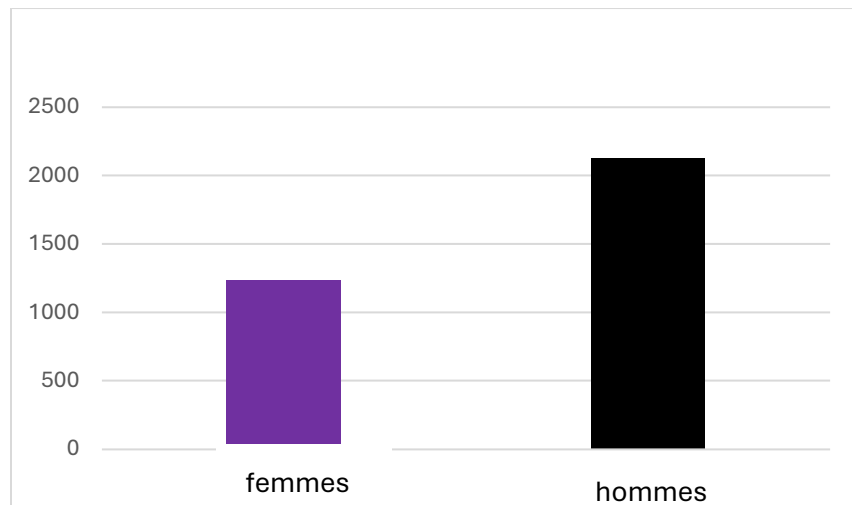
Les caisses de pensions ont vu le jour pour nous permettre de maintenir à la retraite notre niveau de vie habituel. Mais cette promesse n'a jamais été respectée pour les femmes. Car la rente du 2^e pilier repose toujours directement sur les rapports de travail. Or les deux tiers du temps de travail effectué par les femmes ne sont pas rémunérés. L'importance de ces activités pour le bon fonctionnement de notre société et de l'économie n'est plus à démontrer. Mais à la différence de l'AVS, le travail de *care* (assistance et soins) n'est pas reconnu comme tel dans le 2^e pilier et ne donne donc droit à aucune compensation financière.

Toutes les études et les chiffres de la Confédération le montrent : la lacune en matière de rentes est béante. Les femmes reçoivent du 2^e pilier environ deux fois moins de rente que les hommes. Cette différence de rente selon le genre – *gender pension gap* – est supérieure en Suisse à la moyenne européenne. Elle est surtout due aux enfants. Ainsi, l'écart de rente atteint 41,5 % entre les femmes avec enfants et les hommes avec enfants. Autrement dit, tant qu'une « réforme » de la LPP ne reconnaîtra pas le travail d'assistance accompli, le problème des rentes féminines trop basses ne sera pas résolu.

Le 2^e pilier ignore deux tiers du temps de travail des femmes !



Importante lacune mensuelle dans les rentes perçues



Source : Statistique des nouvelles rentes de la Confédération, présentation de l'USS

Une « plaisanterie » coûteuse : moins de rente...

La « réforme » de la LPP est essentiellement une opération de démantèlement des rentes. Avec l'arnaque de la LPP, les nouvelles baisses de rentes pourront aller jusqu'à 3200 francs par an. Les plus de 50 ans et la classe moyenne seraient les plus touchés. Mais les très jeunes risquent aussi de voir leur rente diminuer.

Cette baisse de rente est due au taux de conversion, qui diminuerait encore plus avec cette « réforme ». Le taux de conversion détermine le montant de la rente à laquelle une personne a droit avec le capital d'épargne accumulé dans sa caisse de pensions. S'il est abaissé, les rentes baissent aussi. Or depuis dix ans, les caisses de pensions ont déjà réduit leurs taux de conversion de 20 %. Alors même que les salaires des femmes et donc leurs cotisations salariales au 2^e pilier augmentent, le même capital accumulé rapporte toujours moins de rente. La réforme veut poursuivre sur cette voie : à l'avenir, la garantie de rente serait moins élevée qu'aujourd'hui par franc cotisé.

...malgré des coûts en hausse

Avec la réforme, les primes perçues renchériraient de 2400 francs par an dans certains cas. Les petits revenus seraient frappés de plein fouet. Cette catégorie de la population, où les femmes sont surreprésentées, ne peut tout simplement pas se permettre des prélèvements salariaux plus élevés. Et en plus d'avoir moins d'argent pendant sa vie active, elle devrait se contenter, des dizaines d'années plus tard, d'une rente du 2^e pilier bien inférieure à 1000 francs par mois. Elle resterait ainsi tributaire des prestations complémentaires. Autrement dit, l'« amélioration des rentes » n'aurait quasiment aucun effet pour les personnes à petits revenus, en réduisant d'autant leur droit aux prestations complémentaires.

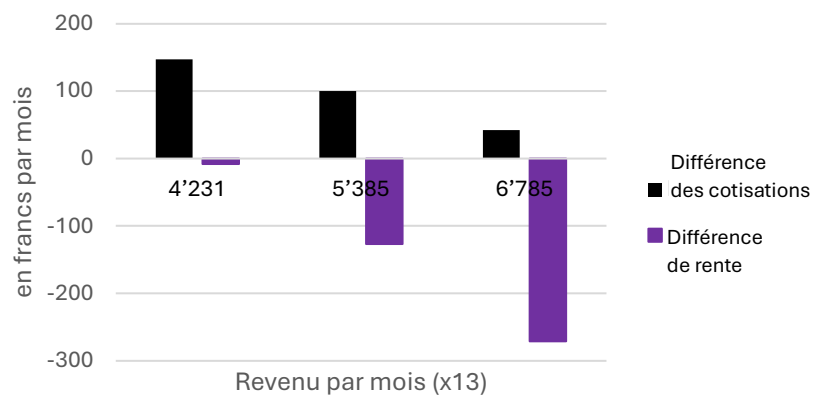
« Parmi les classes de revenus inférieures, les nouvelles rentes n'auraient aucun effet sur le revenu perçu à la retraite, puisque les prestations complémentaires diminueraient d'autant. Ainsi, ces personnes seraient tenues à l'avenir de cotiser à une caisse de pensions pendant toute leur vie active, sans jouir pour autant à la retraite d'une meilleure situation financière ».

(KOF EPF Zurich, Graff 2023:86, traduction USS)

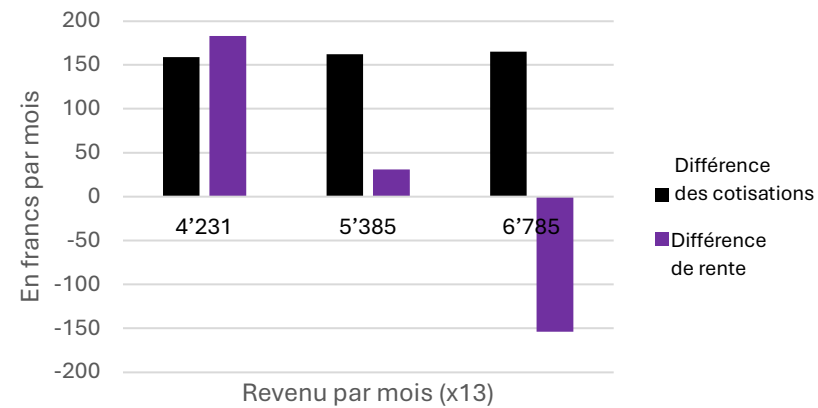
L'arnaque de la LPP : conséquences concrètes

(en francs par mois)

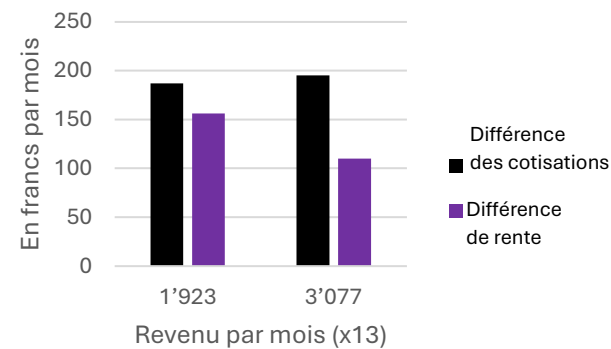
50 ans à l'entrée en vigueur



25 ans à l'entrée en vigueur



50 ans à l'entrée en vigueur

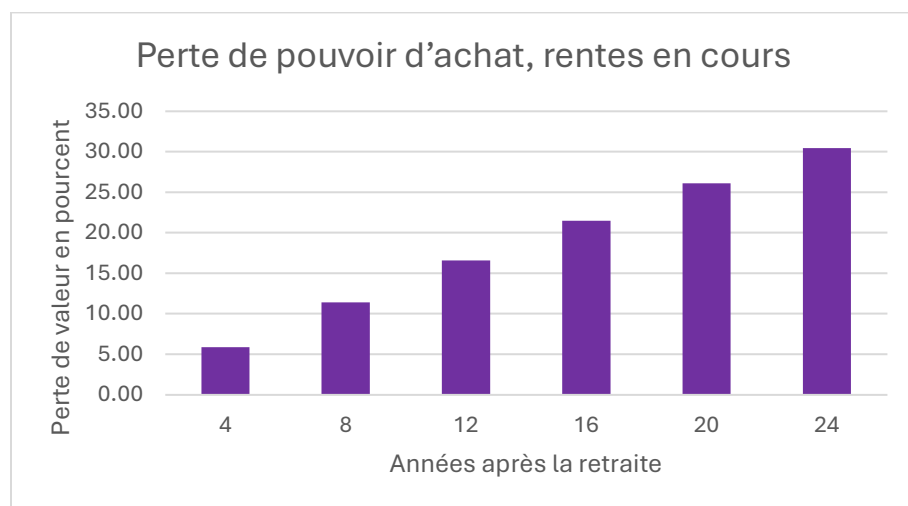


Avec un revenu constant de 1923 fr./mois, la rente LPP max. est de 466 fr. ;

Avec un revenu constant de 3077 fr./mois, la rente LPP max. est de 747 fr.

Absence de compensation du renchérissement

Les prix augmentent et tout devient plus cher. Contrairement à l'AVS, les rentes du 2^e pilier ne sont pas adaptées au renchérissement. Sous l'effet de l'augmentation du coût de la vie, une rente LPP perd un bon quart de sa valeur en 20 ans. Les retraité-e-s voient ainsi leur pouvoir d'achat chuter d'année en année. Il en va de même pour les personnes actives : si leur avoir de vieillesse n'est pas rémunéré au moins à hauteur du renchérissement, il se déprécie – donnant droit à des rentes plus faibles. La compensation du renchérissement dans le 2^e pilier avait bien été promise à la population il y a plus de 50 ans, mais avec cette réforme de la LPP, le Parlement n'a rien fait dans ce sens.



« Compensations » destinées à la génération transitoire : beaucoup d'insécurité et d'arbitraire – sur le dos des femmes notamment

Les réductions de rentes seront quelque peu atténuées pour les personnes qui prendront leur retraite au cours des quinze années qui suivent l'entrée en vigueur de la réforme. Et encore, au moins la moitié des personnes touchées – dont de nombreuses femmes – ne recevront aucune compensation. En effet, il faudra remplir des conditions strictes pour bénéficier des compensations prévues. Bien des femmes n'y auront pas droit, faute d'avoir été assurées pendant au moins quinze ans dans une caisse de pensions. Seules les rentes inférieures à 1000 francs par mois sont entièrement protégées et les personnes ayant épargné davantage s'exposent à des pertes de rentes brutales.

En outre, on voit parfois mal ce qui arriverait si la réforme était adoptée. On ignore en particulier comment les pertes de rentes seraient compensées en cas de divorce ou de retraite anticipée. Beaucoup de choses auraient encore besoin d'être précisées par le Conseil fédéral, et les tribunaux – après des années de procès. Avec cette réforme de la LPP, une ère d'insécurité maximale s'ouvrirait ainsi pour les femmes !

Mais ce n'est pas tout : tous les travailleurs et travailleuses devront passer à la caisse pour les compensations prévues et leurs lourdeurs bureaucratiques, qu'ils en bénéficient ou non. Seule une exception est prévue, en faveur des hauts revenus de plus de 150 000 francs par an. Les salaires plus élevés ne seront pas mis à contribution, comme en a décidé le Parlement.

Absence de solution pour la main-d'œuvre à temps partiel ou cumulant plusieurs emplois

De plus en plus de femmes exercent une activité professionnelle et sont assurées auprès d'une caisse de pensions. Mais beaucoup d'entre elles travaillent à temps partiel pour des raisons familiales et donc gagnent moins. Les partisan-e-s de la réforme de la LPP ne se lassent pas de répéter qu'elles seraient mieux assurées en cas d'adoption du projet. Or cet argument ne tient pas la route. Car 90 % des caisses de pensions ont déjà introduit une solution pour leur personnel à temps

partiel. Et malgré tous ces efforts, la lacune dans les rentes reste inchangée. En particulier, les mères travaillant tout en ayant des tâches d'assistance n'obtiendront avec cette réforme aucune amélioration à la retraite. Car la garantie des prestations a été revue à la baisse pour chaque franc versé à l'avenir au 2^e pilier. Et de nombreuses femmes cumulant plusieurs emplois, comme les mamans de jour et les femmes de ménage, continueront avec cette réforme de ne pas être affiliées à une caisse de pensions. Pire encore, dans les branches à bas salaires les employeurs redoubleraient de prudence avec les contrats pouvant donner accès au 2^e pilier. Les rapports de travail précaires le seraient encore davantage !

Les gagnants de la « réforme » de la LPP

Bien des gens se demandent donc à juste titre : où est passé tout l'argent que nous avons versé dans les caisses de pensions ? Un simple coup d'œil aux chiffres le montre : des caisses de pensions nagent dans l'argent et ont accumulé d'importantes réserves. Avec cette réforme, il nous faudrait payer encore plus, en échange de garanties revues à la baisse ; les caisses de pensions, les banques et les groupes d'assurances gagneraient ainsi encore plus d'argent !

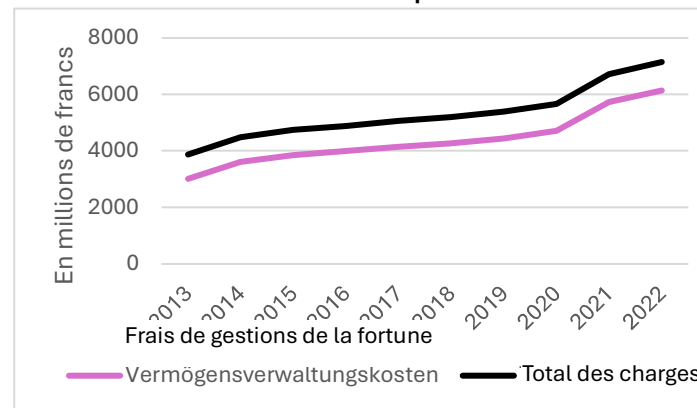
La caisse de pensions coûte à chaque personne assurée, en frais administratifs, plus de 1400 francs par an. À elle seule, la gestion de fortune engloutit 6 milliards de francs par an. Même les experts en conviennent : il ne faudrait pas en faire autant. Le potentiel d'économies est donc gigantesque, aujourd'hui où l'industrie financière fait des affaires en or avec le 2^e pilier. En bref, les assuré-e-s paient pour que leur caisse de pensions et ses gestionnaires gagnent confortablement leur vie.

Les compagnies d'assurances cherchent de même à maximiser leurs bénéfices avec les caisses de pensions : elles proposent surtout aux petites entreprises des solutions coûteuses et défavorables aux assuré-e-s. Ces 20 dernières années, les compagnies d'assurances ont ainsi gagné près de 9 milliards de francs avec nos cotisations aux caisses de pensions. Alors que les salarié-e-s ont toujours moins d'argent pour leur retraite.

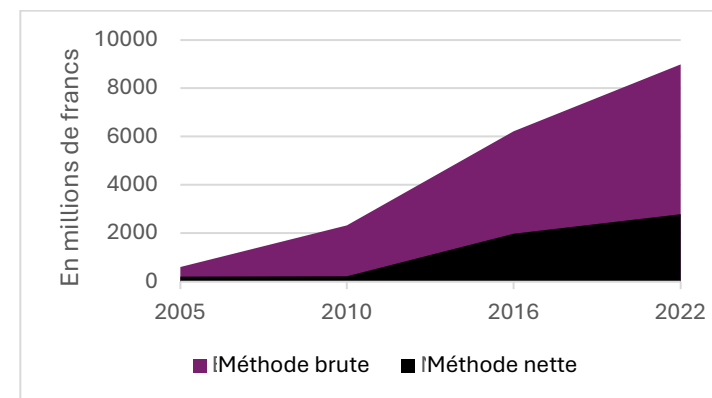
La réforme de la LPP ne mettra pas fin à de telles pratiques. Il est choquant de voir qu'avec une telle « réforme », les caisses engloutiraient encore plus d'argent !

Non à l'arnaque de la LPP !

Évolution des coûts dans le 2^e pilier



Bénéfices des assurances liés aux cotisations aux caisses de pensions (comparaison entre la méthode brute actuelle et la méthode nette, cumul)



Sources : propres calculs de l'USS et FINMA, Schémas de publication des comptes d'exploitation.